

Présidence et
Services
Centraux



Direction
des affaires
générales

Pôle des affaires
juridiques
et de la vie
institutionnelle

n° 65/2012

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Education et notamment son article L. 712-2,

VU le décret n°62 – 1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment ses articles 6 et 12,

VU le décret n° 2000-250 du 17 mars 2000 portant classification d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU le décret n°2008 – 618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

VU l'élection de Mme Frédérique VIDAL en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du Conseil d'Administration du 19 avril 2012,

VU la nomination de M. Christophe ROUSSEAU en qualité de Responsable de la Communication,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Christophe ROUSSEAU, Responsable de la Communication, pour la signature des bons de commande et la certification du service fait sur le centre financier 991C013.

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.
Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le portail internet de l'université et affiché au service de la présidence pendant toute la durée de sa validité.

GRAND CHATEAU
28 AVENUE DE VALROGÉ
BP 2135
06 103 NICE CEDEX 2

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable de l'Université Nice Sophia Antipolis, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le **16 OCT. 2012**

Le Président de l'Université
Nice Sophia Antipolis

Mme Frédérique VIDAL



Vu et pris connaissance :

M. Christophe ROUSSEAU, le délégataire :

Signature :



AMPLIATIONS :

- Mme le Recteur Chancelier des Universités
- Mme la Directrice Générale des Services
- Mme l'Agent Comptable de l'Université
- M. le Directeur des Affaires Financières
- Intéressé